

# Revue annuelle du PCT 2017 – Résumé

Le système international des brevets



Ce document passe en revue les principales tendances concernant l'utilisation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI. Cette édition présente une synthèse des statistiques qui figurent dans la Revue annuelle du PCT 2017. Pour accéder aux informations complètes, veuillez consulter la version complète de la *Revue annuelle du PCT* en anglais, disponible à l'adresse [www.wipo.int/ipstats](http://www.wipo.int/ipstats)

## Principaux chiffres pour 2016

| Description                                                                                       | Nombre (Tendance) <sup>1</sup>       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Entrées dans la phase nationale du PCT <sup>2</sup>                                               | 618 500 (+3,8%)                      |
| Dépôts de demandes selon le PCT                                                                   | 233 000 (+7,3%)                      |
| Déposants <sup>3</sup>                                                                            | 50 838 (+4,5%)                       |
| Pays dans lesquels les demandes selon le PCT ont été déposées                                     | 125 (-7)                             |
| Part des entrées dans la phase nationale du PCT dans les dépôts mondiaux de non résidents.        | 57%<br>(-0,1 point de pourcentage)   |
| Part des demandes selon le PCT dans lesquelles des femmes sont mentionnées en tant qu'inventrices | 30,5%<br>(+0,9 point de pourcentage) |

1 Les tendances correspondent aux taux de croissance annuels en points de pourcentage ou en volume.

2 La dernière année pour laquelle les données relatives à l'entrée dans la phase nationale du PCT sont disponibles est 2015.

3 On entend par "déposants de demandes selon le PCT" les déposants dont le nom est indiqué en premier dans les demandes PCT publiées.

## **Section A – statistiques concernant la phase internationale : demandes selon le PCT**

### ***Une année record pour les dépôts de demandes selon le PCT en 2016***

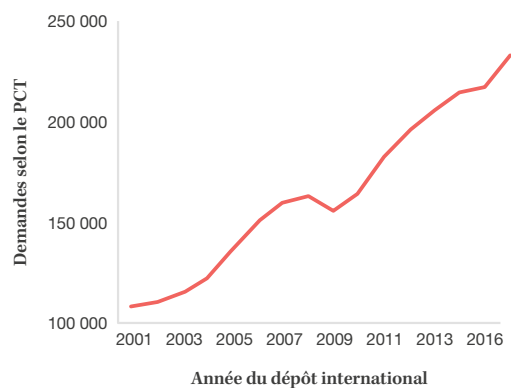
Le nombre de demandes internationales de brevet déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI a augmenté de 7,3% en 2016, ce qui constitue la plus forte progression depuis 2011 et la septième année consécutive de croissance du système. Selon les estimations, 233 000 demandes ont été déposées selon le PCT (figure 1). Plus de 3,23 millions de demandes internationales ont été déposées via le système du PCT depuis son lancement en 1978. Le nombre de dépôts a augmenté chaque année, sauf en 2009, en raison de la crise financière mondiale.

### ***Le système du PCT couvre l'ensemble du globe***

Le système du PCT comptait 151 États membres en 2016. Cette année-là, les déposants de 125 pays ont déposé des demandes selon le PCT et 87 offices récepteurs ont reçu chacun au moins une demande selon le PCT, ce qui témoigne de la couverture géographique étendue du système. Les 15 principaux offices récepteurs, qui ont chacun reçu au moins 1000 demandes selon le PCT, ont représenté 96% de l'ensemble des demandes déposées en 2016. Avec 56 679 dépôts, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) est l'office qui a reçu le plus grand nombre de demandes selon le PCT, suivi de l'Office des brevets du Japon (JPO) (44 513), de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) (44 473) et de l'Office européen des brevets (OEB) (35 309).

## Figure 1

Tendance concernant les demandes selon le PCT



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

### *Qui ont été les principaux utilisateurs du système du PCT en 2016?*

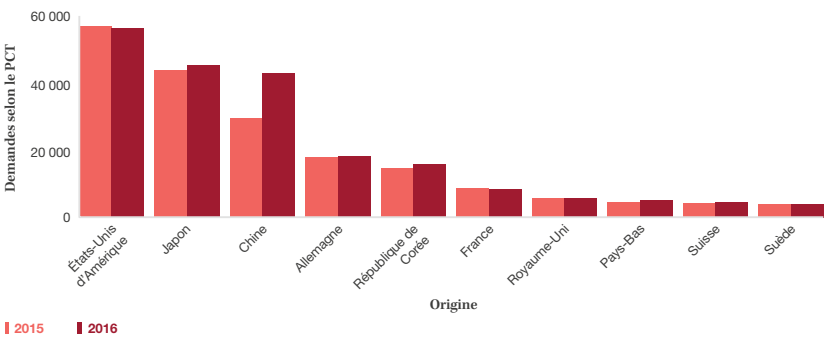
Les déposants des États-Unis d'Amérique sont ceux qui ont déposé le plus grand nombre de demandes selon le PCT en 2016 (56 595), suivis des déposants du Japon (45 239), de la Chine (43 168), de l'Allemagne (18 315) et de la République de Corée (15 560) (figure 2). La Chine enregistre chaque année depuis 2002 une croissance à deux chiffres en ce qui concerne le nombre de demandes déposées. Si la tendance actuelle se poursuit, la Chine dépassera les États-Unis d'Amérique dans les deux années à venir et deviendra ainsi le principal utilisateur du système du PCT.

Même si les déposants de 125 pays ont déposé des demandes selon le PCT en 2016, la plupart des demandes provenaient de quelques pays seulement. Les déposants de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Japon ont déposé à eux seuls plus de trois cinquièmes de l'ensemble des demandes selon le PCT (62%). Si l'on ajoute à ce chiffre les dépôts de l'Allemagne et de la République de Corée, ces cinq pays totalisent 76,8% de l'ensemble des demandes selon le PCT. La part de ces cinq pays est ainsi passée de 66,3% en 2002 à 76,8% en 2016, principalement en raison de l'augmentation des dépôts émanant de la Chine et du Japon.

Au classement des 20 principales origines figurent 18 pays à revenu élevé, européens pour la plupart, et deux pays à revenu intermédiaire, à savoir la Chine et l'Inde (1529 demandes). À ces 20 principales origines s'ajoutent d'autres grands pays à revenu intermédiaire ayant enregistré un nombre élevé de demandes selon le PCT, notamment la Turquie (1068 demandes), la Fédération de Russie (851 demandes), le Brésil (568 demandes), le Mexique (288 demandes) et l'Afrique du Sud (287 demandes). Les déposants des pays à faible revenu ont déposé 18 demandes selon le PCT, le Sénégal (7) et la République populaire démocratique de Corée (4) étant les deux pays à avoir enregistré le plus grand nombre de dépôts.

# Figure 2

Nombre de demandes selon le PCT pour les 10 principales origines



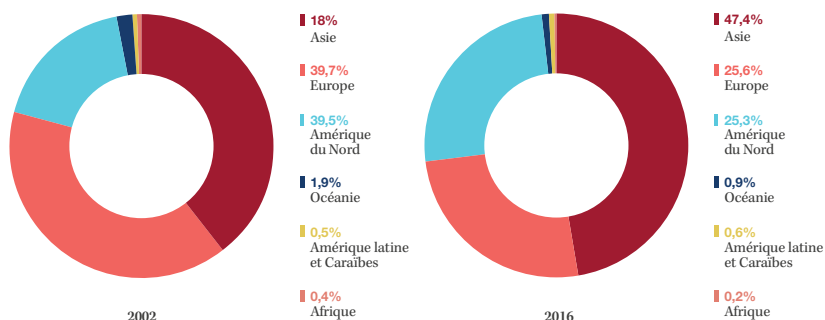
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

### *Forte progression de l'Asie*

Les pays d'Asie ont représenté 47,4% de l'ensemble des demandes selon le PCT en 2016, soit légèrement moins que la part combinée de l'Europe (25,6%) et de l'Amérique du Nord (25,3%) (figure 3). La part combinée de l'Afrique (0,2%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,6%) et de l'Océanie (0,9%) a été inférieure à 2%. La part de l'Asie est passée de 18% en 2002 à 47,4% en 2016, principalement en raison de l'augmentation des dépôts émanant de la Chine, du Japon et de la République de Corée. L'Europe et l'Amérique du Nord ont chacune vu leur part reculer de 14 points de pourcentage au cours de la même période. Si cette tendance se poursuit, l'Asie comptera pour la moitié des dépôts selon le PCT dans les deux années à venir.

## Figure 3

Demandes selon le PCT déposées par région



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.



### ***Le secteur privé a représenté la majorité des demandes selon le PCT***

Les 210 454 demandes selon le PCT qui ont été publiées en 2016 ont été déposées par 50 838 déposants, ce qui représente une hausse de 4,7% du nombre de demandes publiées par rapport à l'année précédente. Le secteur privé a représenté 85,5% de l'ensemble des demandes selon le PCT publiées, devant les particuliers (7,5%), les universités (5%) et le secteur public (1,9%). Au cours des 15 dernières années, les parts du secteur privé et des universités ont évolué à la hausse, tandis que la part du secteur public est restée plus ou moins stable.

Toutefois, les variations d'un pays à l'autre sont considérables. Le secteur privé a représenté plus de 90% de l'ensemble des demandes publiées en Suède (97%), au Japon (95,8%), aux Pays-Bas (93,3%), en Finlande (93,1%), en Suisse (92,7%) et en Allemagne (91,5%). En revanche, la part du secteur privé était relativement faible en Inde (57,2%), en Espagne (58,3%) et en Australie (68,8%), des pays figurant également parmi les 20 principales origines.

## *Qui ont été les principaux déposants de demandes selon le PCT en 2016?*

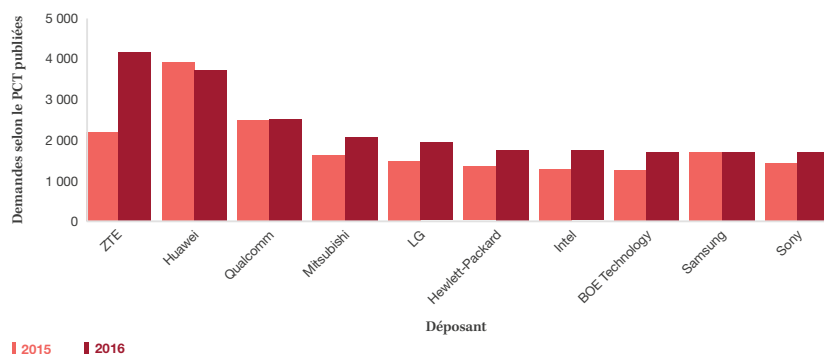
### **Secteur privé**

Les entreprises de télécommunication établies à Shenzhen – ZTE Corporation (4123 demandes selon le PCT publiées) et Huawei Technologies (3692) – ont décroché les deux premières places dans la liste des principaux déposants selon le PCT, tandis que ZTE Corporation a gagné deux places, remplaçant ainsi Huawei Technologies en tête du classement (figure 4). Ces entreprises étaient suivies de Qualcomm Incorporated (États-Unis d'Amérique) (2466), Mitsubishi Electric Corporation (Japon) (2053) et LG Electronics (République de Corée) (1888). La liste des 10 principaux déposants comprenait sept entreprises établies en Asie et trois aux États-Unis d'Amérique. Ericsson (Suède), onzième au classement, était l'entreprise européenne la mieux classée.

Avec 4123 demandes publiées en 2016, ZTE Corporation a établi un nouveau record en ce qui concerne le nombre de demandes déposées en une année. L'augmentation du nombre de dépôts par Huawei et ZTE a été spectaculaire: il n'aura fallu qu'une dizaine d'années à ces deux entreprises qui ont commencé à utiliser le système du PCT au début des années 2000 pour en devenir les principaux déposants.

## **Figure 4**

Les dix principaux déposants de demandes selon le PCT



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

Les déposants de seulement huit origines composent la liste des 50 principaux déposants en 2016. En tête du classement figure le Japon (18 entreprises), suivi des États-Unis d'Amérique (13), de l'Allemagne (6), de la Chine (5), de la République de Corée (3), de la France et des Pays-Bas (2) et de la Suède (1).

## **Universités**

Avec 434 demandes selon le PCT publiées, l'Université de Californie est l'établissement d'enseignement qui a le plus utilisé le système du PCT. Elle maintient cette position depuis 1993. Le Massachusetts Institute of Technology (236) est arrivé à la deuxième place du classement, suivi de l'Université Harvard (162), de l'Université Johns Hopkins (158) et de l'Université Texas System (152). Sept des 10 universités en tête du classement sont situées aux États-Unis d'Amérique. L'Université nationale de Séoul (République de Corée) (122), classée sixième, est l'université non américaine la mieux classée, tandis que l'Université de Tokyo (Japon) (108) se classe septième.

Bien que le classement des 10 principaux déposants soit dominé par des établissements américains, la liste des 20 principaux déposants compte 10 universités américaines et 10 universités asiatiques. L'Université de Shenzhen (Chine), 13e au classement avec 87 demandes selon le PCT publiées, est l'université chinoise la mieux classée.

## **Secteur public et instituts de recherche publics**

Pour la sixième année consécutive, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives de la France figure, avec 329 demandes selon le PCT publiées, à la première place du classement des principaux déposants selon le PCT dans la catégorie du secteur public et des instituts de recherche publics. Il est suivi de la Fraunhofer-Gesellschaft zur Förderung der angewandten Forschung (Allemagne) (252) et de l'Agency of Science, Technology and Research (Singapour) (162).

Des organismes publics et des instituts de recherche publics de 12 pays figurent dans la liste des 30 principaux déposants pour 2016. La République de Corée compte le nombre le plus élevé de déposants (8), devant les États-Unis d'Amérique (6), la Chine (4), la France et le Japon (3), l'Allemagne (2), l'Australie, l'Espagne, l'Inde, la Malaisie, les Pays-Bas et Singapour (1).

***Les demandes selon le PCT dans le domaine de la communication numérique ont représenté la majorité des demandes***

Les demandes selon le PCT couvrent un large éventail de technologies. Les tendances en matière de dépôt de demandes de brevet diffèrent selon les technologies, certaines étant davantage tributaires du système des brevets que d'autres. La communication numérique (17 776) a été le domaine technologique ayant fait l'objet du plus grand nombre de demandes selon le PCT publiées, suivie de l'informatique (17 155), des machines et appareils électriques, énergie électrique (14 468) et de la technologie médicale (14 265). Chacun de ces domaines a compté plus de 14 000 demandes selon le PCT publiées en 2016. La communication numérique a dépassé l'informatique, à la première place en 2014 et en 2015, occupant ainsi à son tour la première place du classement. Les cinq principaux domaines technologiques (les quatre domaines susmentionnés, auxquels s'ajoutent les techniques de mesure) ont représenté 34,7% de l'ensemble des demandes selon le PCT publiées en 2016, ce qui correspond à une hausse substantielle par rapport à 2002 (25,6%).

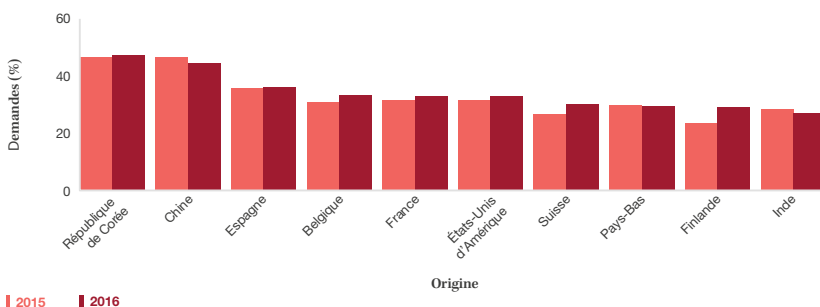
Parmi les 10 principaux domaines technologiques, la technologie médicale (+12,8%), l'optique (+12,7%) et la communication numérique (+10,7%) sont les domaines qui ont enregistré la plus forte croissance. Le domaine des machines et appareils électriques, énergie électrique (-1,3%) est le seul qui affiche une diminution du nombre de dépôts.

## *Le nombre de femmes inventeurs citées dans les demandes de brevet augmente*

La part des demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs est passée de 21,9% en 2002 à 30,5% en 2016, mais reste relativement peu élevée. En termes de volume, le nombre total de demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs a également triplé entre 2002 (24 184) et 2016 (70 857).

### Figure 5

Part des demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs, pour certaines origines



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

Le taux de participation des femmes 30,5% au niveau mondial masque des différences considérables d'un pays à l'autre. Parmi les 20 principales origines, la République de Corée (46,6% des demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs) et la Chine (43,8%) sont les deux pays qui affichent la meilleure parité hommes-femmes (figure 5). L'Espagne (35,4%), la Belgique (32,8%), la France (32,4%) et les États-Unis d'Amérique (32,3%) enregistrent également un nombre élevé de demandes selon le PCT citant des femmes inventeurs. En revanche, parmi les 20 principales origines, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et le Japon sont les pays où les écarts hommes-femmes sont les plus importants. Moins d'un cinquième des demandes selon le PCT de chacun de ces pays citent des femmes inventeurs.

Les domaines technologiques en rapport avec les sciences de la vie sont ceux dans lesquels les femmes inventeurs sont le plus souvent citées. Plus de la moitié des demandes selon le PCT dans les domaines de la biotechnologie (58,4%), des produits pharmaceutiques (56,4%), de la chimie organique fine (54,7%), de la chimie alimentaire (51,1%) et de l'analyse de matériels biologiques (50,7%) citent des femmes inventeurs.

## **Section B – statistiques concernant les entrées dans la phase nationale du PCT**

### ***Croissance de 3,8% du nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT (618 500 entrées)***

Le nombre d'entrées dans la phase nationale du PCT pour l'année 2015<sup>4</sup> est estimé à 618 500, ce qui représente une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente (figure 6). L'année 2016 a été la sixième année consécutive de croissance, après la forte chute enregistrée en 2009, au plus fort de la crise financière. Les pays ayant le plus contribué à cette croissance sont la Chine et les États-Unis d'Amérique.

La part des entrées dans la phase nationale engagées par des non-résidents a représenté environ 84% du total en 2015. Cette part a légèrement diminué ces dernières années, principalement en raison de la forte croissance du nombre d'entrées dans la phase nationale engagées par des résidents devant l'Office des brevets du Japon (JPO) et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). Par exemple, la part des entrées dans la phase nationale engagées par des déposants résidents américains devant l'USPTO est passée de 10,4% en 2001 à 20,4% en 2015.

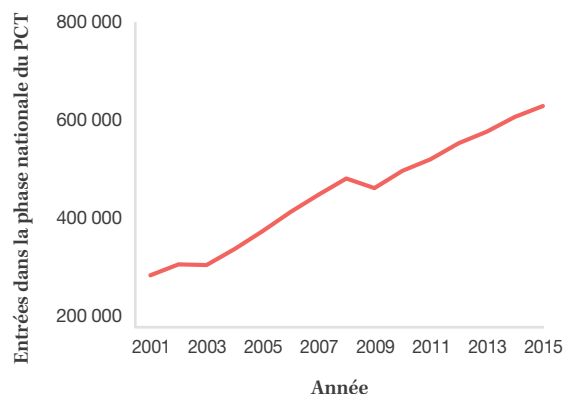
4 La dernière année pour laquelle les données relatives à l'entrée dans la phase nationale du PCT sont disponibles est 2015.

### *L'USPTO reste l'office de destination préféré pour les entrées dans la phase nationale du PCT*

Avec 137 331 entrées dans la phase nationale, soit 22,2% du total mondial, l'USPTO est resté l'office de destination préféré en 2015.

## Figure 6

Tendance concernant les entrées dans la phase nationale du PCT



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

L'USPTO était suivi de l'Office européen des brevets (OEB; 98 278) et de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO; 81 866). Ensemble, les trois principaux offices ont représenté un peu plus de la moitié (51,3%) des entrées dans la phase nationale engagées en 2015.

La liste des 20 principaux offices comprend 10 pays à revenu élevé et 10 pays à revenu intermédiaire. Outre le SIPO, les offices ayant enregistré le plus d'entrées dans la phase nationale dans les pays à revenu intermédiaire étaient ceux de l'Inde (27 882), du Brésil (22 468), du Mexique (13 787) et de la Fédération de Russie (12 951).

Les six régions géographiques étaient représentées parmi les 20 principaux offices. Neuf offices étaient situés en Asie, quatre en Europe et un en Afrique. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord et l'Océanie en compaient chacune deux.

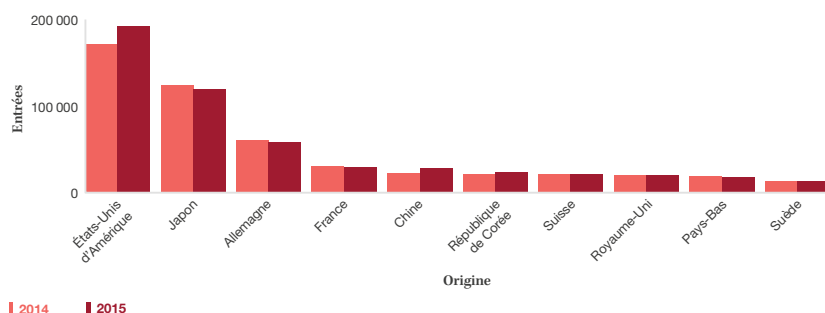
### *Les déposants établis aux États-Unis d'Amérique ont engagé le plus grand nombre d'entrées dans la phase nationale*

En 2015, les déposants résidant aux États-Unis d'Amérique ont engagé environ 192 000 entrées dans la phase nationale (figure 7). Ils étaient suivis des déposants du Japon (118 489), de l'Allemagne (58 062), de la France (29 458) et de la Chine (27 550). Parmi les cinq principales origines, la Chine (+22,6%) et les États-Unis d'Amérique (+12,3%) ont enregistré la croissance la plus rapide en ce qui concerne le nombre d'entrées dans la phase nationale.

Sur les 137 331 entrées dans la phase nationale engagées devant l'USPTO, près d'un quart (31 088) émanait de déposants résidant au Japon et un cinquième (28 061) de déposants résidant aux États-Unis d'Amérique. En outre, les déposants américains ont représenté les parts les plus importantes des entrées dans la phase nationale engagées devant 16 des 20 principaux offices et les déposants du Japon ont représenté les parts les plus importantes dans les quatre offices restants. Plus précisément, les déposants américains ont représenté environ la moitié de l'ensemble des entrées dans la phase nationale engagées devant les offices de l'Australie, du Canada et du Mexique. Les déposants japonais ont quant à eux représenté 45% de l'ensemble des entrées dans la phase nationale engagées devant l'office de l'Allemagne et 35% de celles engagées devant le JPO.

## Figure 7

Entrées dans la phase nationale du PCT pour les 10 principales origines



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.



***Les entrées dans la phase nationale du PCT ont représenté 57% de l'ensemble des dépôts de non-résidents***

Selon les estimations, 521 000 entrées dans la phase nationale émanant de non-résidents ont été engagées dans le monde en 2015 (voie du PCT), ce qui représente une augmentation de 3,6% par rapport au nombre de dépôts en 2014. En comparaison, quelque 393 700 demandes de brevet ont été déposées directement auprès des offices par des déposants non-résidents (voie de Paris), ce qui représente une augmentation de 4%. Par conséquent, 57% des demandes de non-résidents ont été déposées par la voie du PCT, soit neuf points de pourcentage de plus qu'en 2002 (48%). La tendance à long terme montre que les deux voies ont évolué à la hausse, mais que la voie du PCT a connu une croissance plus rapide. En moyenne, la voie de Paris a affiché une hausse de 1,6% par an de 2001 à 2015, contre 5,6% pour la voie du PCT.

Sur les 20 principaux offices ayant reçu le plus grand nombre de demandes de brevet émanant de non-résidents, 17 ont reçu la plupart des dépôts de non-résidents par la voie du PCT, les offices d'Israël (95,8%), des Philippines (93,6%) et de l'Afrique du Sud (89,1%) affichant les parts les plus élevées.

Si l'on examine les 20 principales origines des demandes déposées à l'étranger, on constate que les déposants de la Suède (71,5%), des États-Unis d'Amérique (71,2%) et de l'Australie (67,4%) sont ceux qui ont le plus utilisé la voie du PCT pour les dépôts au niveau international, tandis que les déposants de la République de Corée (31,4%) et de l'Inde (31,8%) sont les pays qui présentent les parts les plus faibles en ce qui concerne le nombre de demandes déposées à l'étranger par la voie du PCT.

Les déposants de l'Australie, de la Belgique, du Danemark, des Pays-Bas et de la Suisse ont engagé un nombre élevé d'entrées dans la phase nationale du PCT pour chaque demande selon le PCT déposée, avec en moyenne plus de quatre entrées dans la phase nationale par demande selon le PCT. En revanche, les déposants de la Chine et de la République de Corée comptaient en moyenne 1,2 et 1,8 entrée dans la phase nationale par demande selon le PCT en 2015, respectivement.

## **Section C – statistiques sur le fonctionnement du système du PCT**

### **Bureau international**

#### ***Les dépôts électroniques ont représenté 95,5% de l'ensemble des dépôts selon le PCT***

Les déposants ont déposé 95,5% de leurs demandes selon le PCT par voie électronique en 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 43 points de pourcentage par rapport à 2007 (52,7%). Les autres demandes (4,5%) ont été déposées sur papier.

#### ***La moitié des demandes selon le PCT sont publiées en anglais***

La moitié des demandes selon le PCT (50,1%) ont été publiées en anglais. Viennent ensuite les demandes publiées en japonais (19,9%) et en chinois (12,4%). Ensemble, ces trois langues ont représenté 82,3% des demandes publiées en 2016. De 2002 à 2016, la part des demandes selon le PCT publiées en anglais a diminué de façon quasi continue, passant de près de 70% à 50%. En revanche, la part des demandes selon le PCT publiées en chinois a augmenté, passant de moins de 1% à 12,4%. La part des demandes publiées en japonais et en coréen, langue de publication depuis 2009, a également augmenté de manière spectaculaire au cours des 10 dernières années (environ neuf et six points de pourcentage, respectivement).

#### ***Trois quarts de l'ensemble des demandes selon le PCT sont traitées par le Bureau international dans un délai d'une semaine***

En 2016, le Bureau international a effectué l'examen de forme pour près des trois quarts de l'ensemble des demandes selon le PCT dans la semaine qui a suivi la réception de la demande et a traité 95% des demandes dans un délai de trois semaines. Ces délais sont les plus courts observés depuis 2007.

Près de quatre cinquièmes (79,1%) des publications ont été effectuées dans la semaine suivant l'expiration du délai de 18 mois et la quasi-totalité des publications (99,5%) ont été effectuées dans un délai de deux semaines. Ces résultats sont également les meilleurs résultats obtenus depuis 2007.

## Offices récepteurs

### *L'utilisation du dépôt électronique varie considérablement d'un office à l'autre*

L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), l'Office des brevets du Japon (JPO) et l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) sont les offices pour lesquels la part des demandes selon le PCT déposées par voie électronique a été la plus élevée (supérieure à 98%). Inversement, les offices de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la Turquie sont les offices pour lesquels la part des demandes selon le PCT déposées sur papier a été la plus élevée (91%, 38% et 27%, respectivement).

### *La Finlande et Singapour ont transmis toutes leurs demandes selon le PCT au Bureau international dans un délai de quatre semaines*

Les offices récepteurs ont transmis, en moyenne, 94,8% de leurs demandes selon le PCT au Bureau international dans un délai de quatre semaines à compter de la date du dépôt international. Plus rapides encore, la Finlande et Singapour ont transmis l'intégralité de leurs demandes au Bureau international dans un délai de quatre semaines. Les offices de l'Australie, du Japon et de la Suède ont également affiché des taux de transmission élevés, chacun d'eux envoyant plus de 99,5% des demandes au Bureau international dans un délai de quatre semaines (figure 8). Par rapport à 2015, les offices pour lesquels la part des demandes transmises dans un délai de quatre semaines a le plus augmenté sont les offices de l'Inde (+30 points de pourcentage), de la France (+18), de l'Allemagne (+8) et des Pays-Bas (+7).

## **Administrations chargées de la recherche internationale**

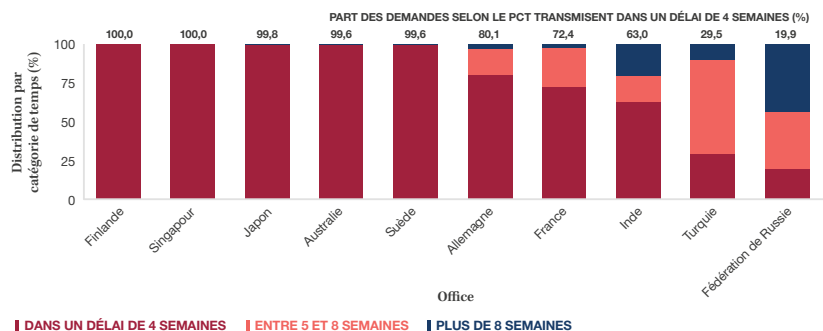
Toute demande selon le PCT doit faire d'objet d'une recherche internationale par une administration chargée de la recherche internationale. Après que l'administration chargée de la recherche internationale a effectué la recherche, le déposant reçoit un rapport de recherche internationale qui contient une liste des documents pertinents pour évaluer la brevetabilité de l'invention. En outre, l'administration chargée de la recherche internationale établit une opinion écrite contenant une analyse détaillée de la brevetabilité éventuelle de l'invention à la lumière des documents trouvés dans le cadre de la recherche.

### ***L'OEB reste l'administration chargée de la recherche internationale la plus sollicitée***

En 2016, près de 224 000 rapports de recherche internationale ont été établis par les 21 administrations chargées de la recherche internationale. L'OEB a établi environ 80 000 rapports de recherche internationale, soit 35,7% du total. Il est suivi du JPO (44 319), du SIPO (36 565), de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) (28 111) et de l'USPTO (21 311) (figure 9). Ces cinq principales administrations chargées de la recherche internationale ont établi collectivement 94% de l'ensemble des rapports de recherche internationale en 2016. Parmi les 10 principales administrations chargées de la recherche internationale, les plus fortes progressions ont été enregistrées par le SIPO (+32,7%) et les offices d'Israël (+26,2%) et de la Fédération de Russie (+16,2%).

## Figure 8

Délai de transmission des demandes selon le PCT au Bureau international de l'OMPI pour certains offices récepteurs en 2016



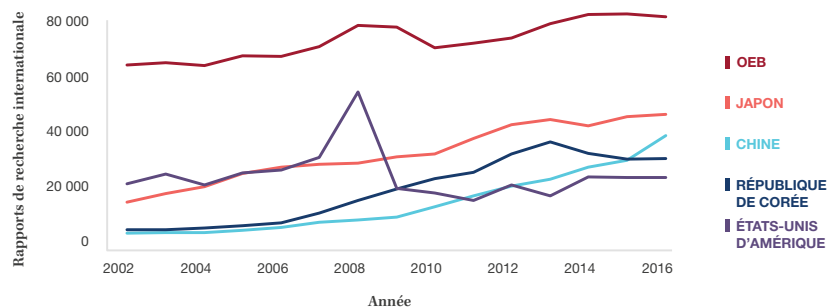
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.

Sur l'ensemble des rapports de recherche internationale devant être transmis au Bureau international dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la demande, 80,6% des rapports ont été transmis dans ce délai en 2016. L'office de l'Ukraine et l'Institut des brevets de Visegrad ont transmis tous les rapports de recherche internationale dans un délai de trois mois. Par ailleurs, 77,1% des rapports de recherche internationale devant être transmis au Bureau international dans un délai de neuf mois à compter de la date de priorité ont été transmis dans ce délai en 2016.

En moyenne, les offices récepteurs ont transmis 83,1% de leurs demandes aux administrations chargées de la recherche internationale dans un délai de quatre semaines. La part des demandes transmises aux administrations chargées de la recherche internationale se situait entre 97,7% pour le JPO et 0,3% pour l'office de l'Inde. Par rapport à 2015, la part des demandes transmises dans un délai de quatre semaines à l'administration chargée de la recherche internationale a augmenté pour 13 des 20 principaux offices récepteurs, les plus fortes progressions ayant été enregistrées par le Bureau international (+19 points de pourcentage) et les offices de la France (+14) et de l'Allemagne (+11).

## Figure 9

Rapports de recherche internationale établis par les cinq principales administrations chargées de la recherche internationale



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2017.



Organisation Mondiale  
de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20, Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs  
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/)

© OMPI (2017)



Licence Paternité 3.0 IGO  
(CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas  
au contenu de la présente publication  
qui n'appartient pas à l'OMPI.

Imprimé en Suisse